

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

1. STATUTS DU RPI

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les statuts du Syndicat scolaire identique à ceux présentés auparavant.

- Considérant que les statuts tels que présentés ont déjà fait l'objet d'un refus par la commune par délibération n°36 en date 16 mai 2019 ;
- Considérant qu'à la suite de ce refus une demande de dissolution du RPI a été formulée par les communes de MOYENNEVILLE et NEUFVY SUR ARONDE ;
- Considérant que par délibération n° 70/2019 en date du 17 octobre 2019 la commune a refusé la dissolution du RPI rappelant son attachement à l'organisation pédagogique du regroupement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de refuser les statuts présentés par le Syndicat Scolaire. Le Conseil Municipal pourrait accepter les statuts à la condition expresse que les changements suivants soient opérés :

- Article 5 : Suppression de l'alinéa « Gestion et organisation du service de restauration scolaire et accueil périscolaire » ;

2. ETAT DES RESTES A REALISER 2019

Monsieur le Maire présente au conseil l'état des restes à réaliser 2019 à reporter sur l'exercice 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE l'état des restes à réaliser présenté et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet état, à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état comme suit :

Imputation	Libellé	Crédits ouverts	Mandats Émis	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	8 778.00 €	21 222.00 €
21	Immobilisations corporelles	245 500.00 €	136 468.01 €	109 031.99 €
23	Immobilisations en cours	2 187 953.59 €	1 797 828.10 €	390 125.49 €

3. AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'un administré sollicitant une aide pour un voyage scolaire à CIAMONIX pour un montant de 440€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'octroyer une aide financière à hauteur de 50% du montant de la facture et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le paiement de cette aide.

4. PARTICIPATION ACCUEILS DE LOISIRS 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de financement du Centre Social Rural de RESSONS pour l'accueil de Loisirs 2020 sur la commune qui s'élève à 5,50€ par demi-journée et 11€ la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la participation auprès du Centre Social Rural de RESSONS pour l'accueil de loisirs 2020.

5. REPARATION CLOTURE ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la clôture de l'école a fait l'objet d'un sinistre et doit donc être réparée. Il présente donc le devis de l'entreprise VERTS JARDINS PICARDIE pour la réparation de la clôture de l'école pour un montant de 678 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 678€ HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

